

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE LA GIRONDE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de la Gironde est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à vingt-six reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés en 2021 auprès de la commission de surendettement des particuliers de la Gironde, soit un total de 2 973 dossiers, a augmenté de 14,3% par rapport à 2020, qui correspond toutefois à une année atypique marquée par une baisse record du nombre de dossiers déposés (2 602 dossiers de surendettement déposés en Gironde en 2020) à mettre en perspective avec le contexte de la crise sanitaire. En se référant plutôt à l'année 2019, on note alors une baisse de 15,8% entre 2019 et 2021. Ce net repli des dépôts de dossiers de surendettement est comparable à celui constaté aux niveaux régional (-17,8% avec 11 626 dossiers déposés) et national (-15,4% avec 123 170 dossiers déposés) et s'inscrit dans la tendance baissière générale amorcée depuis 2014.

La part des redépôts (sur 12 mois à fin septembre), c'est-à-dire des débiteurs ayant précédemment déposé un dossier quel qu'en soit le motif, est en légère diminution, passant de 43,0% (en 2020) à 39,7% (en 2021). Elle reste en deçà des taux régional (42,9%) et national (43,4%) ainsi que du taux départemental constaté en 2019 (41,8%).

Parmi ces redépôts, la proportion des dossiers consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (SEC) continue également de baisser, en raison de la recherche de solutions pérennes, pour s'établir en 2021 à 13,3% (contre 15,9% en 2020 et 21,0% en 2019), un niveau analogue aux données nationales (13,3%) mais légèrement supérieur aux données régionales (10,5%).

Recevabilité et orientation

En 2021, 2 772 dossiers ont été déclarés recevables par la commission de surendettement de la Gironde (contre 2 508 en 2020 et 3 325 en 2019). L'évolution du nombre de dossiers déclarés recevables (+10,5% par rapport à 2020 et -16,6% par rapport à 2019) suit les mêmes tendances, tout en restant dans des proportions similaires, que l'évolution du nombre de dossiers déposés. En revanche, les proportions s'accroissent significativement pour les 89 dossiers (contre 64 en 2020 et 148 en 2019) déclarés irrecevables pour absence de bonne foi, inéligibilité à la procédure ou absence de surendettement, dans la mesure où les variations sont de l'ordre de 39% à la hausse par rapport à 2020 et à la baisse par rapport à 2019.

En 2021, la commission de surendettement de la Gironde a prononcé 2 785 décisions d'orientation (+10,4% par rapport à 2020 et -16,9% par rapport à 2019). Sur ces 2 785 dossiers, plus de la moitié d'entre eux, soit 55,5% (contre 56,1% en 2020 et 54,1% en 2019), ont été orientés vers un réaménagement de dettes, 44,3% (contre 43,6% en 2020 et 45,1% en 2019) ont été orientés vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ) et le reliquat, soit 0,2% des dossiers (contre 0,2% en 2020 et 0,8% en 2019), correspond aux dossiers orientés vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ). Cette ventilation est en tout point comparable aux

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

références régionales (s'élevant respectivement à 55,9%, 43,5% et 0,5%) et nationales (56,8% de réaménagement de dettes, 42,8% de RP sans LJ et 0,4% de PRP avec LJ).

La proportion de dossiers orientés avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier ressort à 48,3% (contre 46,0% en 2020 et 47,2% en 2019), légèrement au-dessus des niveaux régional (44,1%) et national (45,8%).

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

Avec 3 155 dossiers traités pour 2 973 dépôts, le niveau des stocks continue de se réduire.

La part des plans conventionnels de redressement, solution réservée depuis la loi Sapin 2 mise en œuvre début 2018 aux dossiers comportant un bien immobilier, diminue légèrement pour se situer à 7,0% (contre 8,6% en 2020 et 7,7% en 2019), mais reste comparable au taux observé au niveau national (7,9%).

La ventilation entre les mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (44,4% des dossiers traités) – prépondérantes depuis 2019 – et les mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (39,0%) reste identique à celle de l'an dernier et demeure proche des données nationales (respectivement 41,5% et 39,4%).

Mesures pérennes et mesures provisoires

Les mesures provisoires, constituées des plans conventionnels d'attente et des mesures imposées d'attente (suspension d'exigibilité des créances notamment) représentent respectivement 3,5% et 11,6% des dossiers traités par la commission. Elles sont généralement utilisées pour permettre au(x) déposant(s) de retrouver un emploi, ou, pour les propriétaires immobiliers, de pouvoir vendre leur bien quand la sauvegarde de la résidence principale n'est pas possible ou lorsqu'il s'agit d'un bien secondaire.

Les solutions pérennes sont constituées :

- de plans réglant la totalité des dettes (3,5% des dossiers traités),
- de mesures imposées réglant la totalité des dettes (15,1% des dossiers traités),
- de mesures imposées avec effacement partiel (18,7% des dossiers traités),
- de mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (39,0% des dossiers traités)
- de procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (0,1% des dossiers traités).

Même si en 2021 la proportion de solutions pérennes a diminué à 75,4% (contre 79,5% en 2020 et 80,2% en 2019) en Gironde, elle reste proche de l'échelon national (76,3%).

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	2	Présentation du rapport annuel d'activité, de la typologie et de la procédure de surendettement Échanges sur le traitement des dossiers de surendettement, les pratiques de travail et les problématiques rencontrées
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	5 (dématérialisées)	En 2021, la CCAPEX s'est réunie à 10 reprises, avec consultation préalable pour les dossiers soumis à examen. Les échanges d'information avec le référent CCAPEX sont réguliers en lien avec les dossiers à l'ordre du jour.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	16 réunions (dématérialisées) 231 travailleurs sociaux ou assimilés rassemblés	Présentation de la procédure de surendettement et de ses évolutions législatives Présentation sur le dépôt en ligne d'un dossier de surendettement Présentation sur l'inclusion financière Présentations générales sur la procédure de droit au compte et l'usurpation d'identité, sur les moyens de paiement et le micro-crédit
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	Néant	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	3 réunions 21 personnes formées	Présentation de la procédure de surendettement et de ses évolutions législatives (CTRC) Échanges pour faciliter les relations entre les associations et le secrétariat de la commission de surendettement (Crésus Gironde et Familles en Gironde) 8 modules de formation (sur 2 jours) proposés aux PCB de la Gironde (Atelier budgétaire, Crésus Gironde, Familles en Gironde, UDAF 33 Médoc, UDAF 33 Bassin, UDAF Métropole) sur les thématiques suivantes : inclusion financière, microcrédit, crédit, surendettement, moyens de paiement, relations bancaires, assurance et épargne
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	2 54 personnes formées (dont certaines en visio)	Sessions d'information sur le surendettement et l'inclusion financière auprès de mandataires judiciaires (APDHES, AFFECT)
Animation d'ateliers dans le cadre du Service National Universel (SNU)	4 163 jeunes formés	Animation d'ateliers sur des principes de pédagogie active pour faire découvrir aux jeunes volontaires les connaissances de base relatives à l'utilisation des moyens de paiement, la gestion d'un budget, l'ouverture d'un compte, la souscription d'une assurance, l'épargne et le crédit
Missions locales	25 350 jeunes formés	Animations récurrentes d'ateliers auprès des jeunes des missions locales pour leur présenter la gestion d'un budget (avec notamment l'application « Pilote Budget ») et les familiariser avec les notions de base relatives au budget, aux moyens de paiements, à l'assurance et au crédit (via l'animation du jeu de plateau « Mes Questions d'Argent »)

² (organisées ou participation)

Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	5 118 personnes formées	Présentation sur la procédure de surendettement, sur l'inclusion bancaire et sur l'éducation budgétaire et financière à de 20 élèves en formation de conseiller en économie sociale et familiale (DECESF) Présentation sur la gestion d'un budget auprès de 8 personnes bénéficiant du statut de réfugié (SOS Solidarité à Libourne) Présentation sur la gestion budgétaire et financière auprès de 35 élèves en classe de terminale au sein du lycée Kastler à Talence Présentation de la procédure de surendettement à l'instance paritaire régionale de Pôle emploi (13 personnes) Présentation du rôle d'une banque centrale aux 42 élèves de classe préparatoire au concours de l'ENS du Lycée Gustave Eiffel à Bordeaux
--	----------------------------	---

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif des échanges avec les Tribunaux judiciaires de Bordeaux, Libourne et Arcachon était de faire le point sur les pratiques de travail tant du côté du secrétariat de la commission de surendettement (tenu par la Banque de France) que du côté des juges et des greffiers.

Les échanges ont également porté sur : le rapport d'activité de l'année écoulée, les barèmes 2021, la nouvelle circulaire ministérielle du 1^{er} avril 2021, la typologie 2020 du surendettement, la structure des décisions des magistrats en cas de contestation ou de recours à l'égard des décisions ou orientations préconisées par la Commission, les éventuelles difficultés rencontrées par les juges et greffiers dans le traitement des dossiers de surendettement et l'état de leurs encours.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- La complexité de la procédure et la mauvaise compréhension des courriers (notamment la lecture des tableaux de présentation des mesures ou des plans) se traduit souvent par des difficultés de mise en œuvre et le dépôt d'un nouveau dossier.
- Difficultés pour certains débiteurs à réaliser la vente de bien(s) immobilier(s) en indivision (résultant de la communauté non encore liquidée ou d'une succession) demandée par la commission de surendettement en raison par exemple d'un refus de vente par l'autre indivisaire, de l'absence de celui-ci ne permettant pas de signer un mandat de vente, du refus de visite à une agence immobilière, *etc.*

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Les rencontres entre les usagers et les travailleurs sociaux demeurent perturbées en raison des mesures sanitaires restrictives. L'aide à distance, via des entretiens téléphoniques, n'est pas toujours un format adapté à l'accompagnement pour la constitution d'un dossier de surendettement.
- Les préconisations par la commission de surendettement de la mise en place d'un accompagnement social et/ou budgétaire, notamment en cas de rétablissements personnels successifs, sont rarement suivies d'effets, car elles reposent en premier lieu sur la volonté du déposant d'y souscrire. Par ailleurs, la commission n'est pas en mesure d'apprécier la suite donnée à cette préconisation.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Difficultés pour les débiteurs à faire respecter les mesures d'effacement total ou partiel validées par la commission ou le juge vis-à-vis des créanciers. Le secrétariat de la commission est régulièrement sollicité par des débiteurs qui sont relancés par des créanciers, des huissiers, des cabinets de recouvrement ou encore par des organismes ayant racheté des créances pour des dettes qui ont pourtant fait l'objet d'un effacement total dans le cadre d'un rétablissement personnel ou d'un effacement partiel en fin de mesures. C'est aussi régulièrement le cas de créanciers non déclarés par les débiteurs dans le cadre des procédures de rétablissement personnel.
- Nombreuses sollicitations de notaires afin d'obtenir de la commission des autorisations de vendre le bien immobilier d'un débiteur y compris lorsque les mesures prévoyaient un délai pour procéder à la vente du patrimoine ou pour nous interroger sur la répartition du prix de vente du bien.
- Difficultés rencontrées auprès des tribunaux : délais particulièrement longs des procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire. Les débiteurs sont alors exposés à des durées de fichage au FICP particulièrement longues.

À Bordeaux, le 18 février 2022

Le président de la commission

Le secrétaire de la commission

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2019	2020	2021	variation 2021/2020 en %	variation 2021/2019 en %
Dossiers déposés	3 530	2 602	2 973	14,3%	-15,8%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	41,8%	43,0%	39,7%		
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	21,0%	15,9%	13,3%		
Dossiers décidés recevables par la commission	3 325	2 508	2 772	10,5%	-16,6%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	10,2%	10,2%	7,9%		
Dossiers décidés irrecevables par la commission	148	64	89	39,1%	-39,9%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	31,8%	29,7%	21,3%		
Dossiers orientés par la commission	3 353	2 523	2 785	10,4%	-16,9%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	47,2%	46,0%	48,3%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	45,1%	43,6%	44,3%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,8%	0,2%	0,2%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	54,1%	56,1%	55,5%		
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	3 851	2 999	3 155	5,2%	-18,1%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	5,3%	5,7%	6,6%		
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	3,8%	2,1%	2,8%		
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	40,5%	39,0%	39,0%		
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,8%	0,2%	0,1%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	7,7%	8,6%	7,0%		
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	4,1%	4,2%	3,5%		
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	3,7%	4,4%	3,5%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	41,8%	44,4%	44,4%		
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	34,8%	35,9%	32,8%		
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	20,3%	20,5%	18,7%		
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	7,0%	8,5%	11,6%		
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	80,2%	79,3%	75,4%		
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	28	16	16		
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	39	21	52		

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	2,8%	3,7%	4,5%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	39,0%	40,0%	39,4%
Part des plans conventionnels conclus*	7,0%	10,8%	7,9%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	44,4%	39,3%	41,5%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	75,4%	77,9%	76,3%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
GIRONDE	Dettes financières	81 463	2 211	10 058	58,8%	79,4%	14 052	3,0
	dont dettes immobilières	33 020	256	419	23,9%	9,2%	103 620	1,0
	dont dettes à la consommation	46 360	2 032	8 364	33,5%	73,0%	12 869	3,0
	dont autres dettes financières	2 083	1 046	1 275	1,5%	37,6%	899	1,0
	Dettes de charges courantes	21 304	2 085	7 102	15,4%	74,9%	4 092	3,0
	Autres dettes	35 665	1 471	3 021	25,8%	52,9%	2 226	2,0
	Endettement global	138 432	2 783	20 181	100,0%	100,0%	17 900	6,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
NOUVELLE AQUITAINE	Dettes financières	354 669	8 796	39 261	70,7%	79,8%	15 652	3,0
	dont dettes immobilières	167 396	1 619	2 729	33,4%	14,7%	89 234	1,0
	dont dettes à la consommation	180 445	7 862	31 249	36,0%	71,3%	13 042	3,0
	dont autres dettes financières	6 828	4 309	5 283	1,4%	39,1%	799	1,0
	Dettes de charges courantes	59 272	8 346	30 858	11,8%	75,7%	3 559	3,0
	Autres dettes	87 371	5 914	12 833	17,4%	53,6%	2 000	2,0
	Endettement global	501 312	11 026	82 952	100,0%	100,0%	17 982	6,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 389 647	90 755	404 100	69,4%	80,5%	14 440	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 534 603</i>	<i>14 292</i>	<i>23 085</i>	<i>31,4%</i>	<i>12,7%</i>	<i>92 269</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 775 420</i>	<i>80 658</i>	<i>323 453</i>	<i>36,3%</i>	<i>71,5%</i>	<i>12 677</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>79 624</i>	<i>46 817</i>	<i>57 562</i>	<i>1,6%</i>	<i>41,5%</i>	<i>792</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	710 727	87 738	319 557	14,5%	77,8%	3 853	3,0
Autres dettes	786 856	61 174	133 202	16,1%	54,2%	1 924	2,0
Endettement global	4 887 230	112 802	856 859	100,0%	100,0%	18 179	7,0